

2303



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple -Un But- Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre

TERMES DE REFERENCE

**PROCESSUS DE REVISION
DE LA STRATEGIE NATIONALE POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DE
GENRE 2015 -2025**

Novembre 2014

I Contexte et justification de la révision de la SNEEG

Le Sénégal a adhéré à l'ensemble des instruments et mécanismes de promotion et de protection des droits de la femme, particulièrement la Convention sur l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), la Déclaration sur l'Élimination des Violences à l'Égard des Femmes (DEVEF), la Déclaration du Millénaire, le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme (Protocole de Maputo) et la Déclaration Solennelle sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique.

Ces instruments engagent les Etats parties notamment à :

- ☞ promouvoir la participation et l'implication des femmes dans l'exercice de l'autorité et les processus de décision y compris la participation et la représentation des femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit ;
- ☞ lutter contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes y inclus les pratiques culturelles néfastes, les mariages d'enfants et la traite des femmes et des filles ;
- ☞ promouvoir la santé reproductive des femmes et lutter contre leur vulnérabilité à l'incidence de certains fléaux comme le VIH/SIDA ;
- ☞ Assurer l'éducation, l'alphabétisation et la formation des filles et des femmes ;
- ☞ Promouvoir l'entreprenariat en vue de l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, dans un contexte international marqué par la CIPD + 20, Beijing + 20, et l'agenda post 2015, et caractérisé par de nouveaux et nombreux enjeux aussi bien d'ordre économiques, sociaux qu'environnementaux, la communauté internationale fait face à des défis qui menacent les fondements des sociétés humaines. D'où la nécessité de programmes de développement intégrant pleinement l'égalité femme-homme : « centré sur l'éradication de la pauvreté et de la faim, le nouveau programme devrait promouvoir une croissance durable et inclusive, assurer l'avenir de notre planète, et mener vers le développement durable »¹.

Au Sénégal, dans un contexte de persistance d'inégalités de tous ordres entre les hommes et les femmes, l'option d'intégrer les questions de genre dans les priorités de développement a toujours été un engagement fort. C'est ainsi qu'en 2005, dans la foulée de l'évaluation du 2^{ème} Plan d'Action National pour la Femme (PANAF) et en tirant les leçons majeures de la mise en œuvre de ce cadre d'intervention en faveur de la promotion d'un développement équitable tenant compte de la femme, a été élaborée la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG).

Cette politique repose sur le «double souci de disposer : i) d'un cadre de référence qui clarifie la vision du pays en matière de genre et l'engagement des différentes composantes de la société y compris les autorités politiques à réaliser cette vision et ii) d'un instrument opérationnel qui permettent de rendre visibles les questions de genre dans la société, de proposer des mesures appropriées pour lever les contraintes à l'égalité entre les hommes et les femmes et d'obtenir les changements souhaités en matière de genre².

¹ Sam Kahamba Kutesa, Président de l'Assemblée générale des Nations unies, ouverture du débat général de la 69^{ème} session.

² PSE, page 12

Elaborée dans le sillage du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DRSP II) et inscrite dans les stratégies d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, la SNEEG était arrimée, à travers ses enjeux, aux objectifs de ces cadres d'intervention axés principalement sur la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités.

Au terme de la mise en œuvre du DSRP II, dans un contexte national et international fortement marqué par de nouveaux défis, le Sénégal a élaboré sa Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES) qui reposait sur des leviers plus hardis et innovants fondés sur des objectifs de croissance économique, de développement du capital humain et de la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

Cette option de croissance économique et de développement humain durable a été maintenue par le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise l'émergence économique et sociale du Sénégal dans la solidarité à l'horizon 2035 à travers une stratégie multisectorielle destinée à :

- (i) susciter la transformation de la structure de l'économie dans le sens de soutenir une dynamique de croissance forte et durable ;
- (ii) élargir l'accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d'un développement durable ;
- (iii) répondre aux exigences de bonne gouvernance à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l'intégration africaine.

L'efficacité de ces orientations stratégiques est intimement liée à l'instauration d'un environnement social, politique et économique garant de l'équité et de l'égalité de droits de tous les citoyens, hommes et femmes, en tant que capital humain, destiné à élever le Sénégal au rang de pays émergent.

C'est dans ce cadre, que la revue à mi-parcours de l'exécution de la SNEEG, malgré quelques progrès probants, a recommandé d'accélérer l'atteinte des résultats en vue d'une contribution effective et efficace des femmes qui constituent une importante de force de développement pour le pays.

Dès lors, cette logique de cohérence de la politique transversale du genre aux grandes priorités de l'agenda d'émergence économique et sociale du Sénégal sera de nature à définir les actions prioritaires nécessaires pour assurer une prise en compte effective des besoins pratiques et stratégiques des femmes dans les programmes et projets de développement et à garantir de fait le financement de l'équité et de l'égalité des sexes par le budget national et les instruments de la coopération technique et financière.

C'est dans cette optique que l'Arrangement Cadre pour l'Appui Budgétaire (ACAB II 2013-2015), accord de financement, soutenu par six partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale (l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Espagne, le Canada et les Pays-Bas), a posé la révision de la SNEEG assortie de plan d'action pour l'institutionnalisation du genre comme préalable au financement de l'égalité des femmes et des hommes qui en est une composante essentielle.

Il en est de même du 4^{ème} Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF IV) qui fédère les appuis des organismes du Système des Nations Unies notamment

à travers la définition, le financement et la mise en œuvre de divers projets conjoints concourant à la promotion de l'égalité des sexes qui est arrimé à la SNDES.

La révision de la SNEEG, au terme d'une période d'exécution de 10 ans, est donc une opportunité pour soutenir, sur les plans stratégique, institutionnel et opérationnel, la création des conditions idoines pour l'effectivité de l'intégration du genre dans les programmes et projets de développement national comme stipulé dans le cadre stratégique du PSE. En effet, comme retenu dans le PSE qui « prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Dans ce domaine, l'objectif stratégique consiste à autonomiser et à promouvoir les femmes, à travers le renforcement des capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques, l'amélioration du dispositif juridique de protection des femmes et de la petite fille ainsi que le renforcement du leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales »³.

A ce titre, l'institutionnalisation du genre portée jusqu'ici par les cellules genre sectorielles pour soutenir l'intégration du genre dans les politiques publiques, sera alors un axe prioritaire du plan d'action 2015-2020.

Pour répondre à cette exigence stratégique, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, à travers la Direction de l'Équité et de l'Égalité de Genre (DEEG), mécanisme chargé de la coordination de la mise en œuvre de la SNEEG, a retenu de lancer le processus de révision de la SNEEG avec comme produit final l'élaboration du cadre de référence pour l'équité et l'égalité de genre couvrant la période 2015-2025 y compris un premier plan d'action quinquennal (2015-2020) destiné à soutenir son exécution aux niveaux local et national.

II Objectifs de la révision de la SNEEG

2.1. Objectif général

Disposer d'un **cadre stratégique et opérationnel d'intégration du genre** dans les politiques et programmes de développement qui soit en cohérence avec les orientations stratégiques et les priorités d'action du Plan Sénégal Emergent visant à garantir *l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité des femmes et des hommes*.

2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit, à partir des résultats de la revue à mi-parcours de la SNEEG et des axes stratégiques, priorités d'action et impacts attendus du PSE :

- ✓ de faire *l'état des lieux des problématiques du genre* au Sénégal eu égard aux secteurs moteurs de croissance inclusive retenus par le PSE ;
- ✓ de mettre en exergue la situation différenciée et comparative des hommes et des femmes en termes *de forces (potentiels) et de faiblesses (contraintes)* de manière à identifier *les défis à considérer pour la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes* ;

³ PSE, page 73.

- ✓ de définir, à partir des résultats de l'analyse de situation, *les composantes du nouveau cadre stratégique de la SNEEG 2015-2025* destiné à soutenir de manière décisive la promotion des femmes et leur implication effective dans la mise en œuvre des programmes et projets du PSE ;
- ✓ *d'élaborer un plan d'action quinquennal pertinent* (2015-2020) en vue de réaliser les objectifs du cadre stratégique de la SNEEG 2015-2025 ;
- ✓ *de formuler des indicateurs de résultat* relatifs à la satisfaction des besoins sexospécifiques des femmes, à la pleine jouissance de leurs droits et à leur contribution effective aux objectifs stratégiques et opérationnels du PSE et à l'impact des programmes et projets développés sur les femmes.

III Résultats attendus

Les résultats ci-après sont attendus à l'issue du processus de révision de la SNEEG :

- ✓ la situation de l'égalité des femmes et des hommes au Sénégal est réactualisée *en cohérence avec les orientations du PSE et celles de l'agenda post 2015* ;
- ✓ le cadre stratégique d'intégration du genre dans la mise en œuvre du PSE (cadre stratégique et cadre opérationnel) est défini *au regard des défis identifiés dans l'état des lieux des questions de genre au Sénégal* ;
- ✓ un cadre opérationnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation cohérent, *assorti d'indicateurs de résultats pertinents*, est élaboré.

IV Produits attendus

Le produit final du processus de révision de la SNEEG est matérialisé par la disponibilité du document dénommé « **Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre 2015-2025** » incluant un **premier plan d'action** budgétisé sur la période **2015-2020**.

V Parties prenantes à la révision

Le processus de révision de la SNEEG interpellera toutes les catégories de parties prenantes : acteurs institutionnels (ministères sectoriels, Parlement, collectivités locales, universités et centres de recherche), organisations de la société civile (y compris les associations de jeunes), secteur privé, centrales syndicales, acteurs des médias, partenaires techniques et financiers etc.

Pour le pilotage du processus, *un comité national de coordination du processus*, présidé par Madame le Ministre de la Femme ou son Représentant, sera mis en place. Il veillera au bon déroulement de l'exercice en orientant et en faisant des suggestions à l'équipe de consultants et consultant-e-s recrutés pour conduire le processus. Plus spécifiquement, le comité de coordination examinera tous les outils et documents de synthèse proposés par l'équipe de consultant-e-s à chaque étape du processus. Les PTF participeront aux missions conjointes de terrain et apporteront au besoin, un appui technique à la production des documents utiles au processus.

Le comité national de coordination est composé des membres suivants : la DEEG, trois représentant-e-s des organisations de la société civile, cinq représentant-e-s des partenaires techniques et financiers, trois représentant-e-s des ministères sectoriels (en plus des représentants de la Direction du Budget, de l'UCSPE, de l'ANSD et du BOS/PSE), un-e représentant-e du parlement, un-e représentant-e du Conseil économique social et

environnemental (CESE), deux représentant-e-s du secteur privé, deux représentant-es des collectivités locales (l'UAEL et la CAEL), un-e représentant-e des média.

VI Méthodologie d'organisation et d'exécution du processus de révision de la SNEEG

La méthodologie d'élaboration de la SNEEG révisée reposera sur une approche inclusive de manière à créer les conditions d'une participation de qualité de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la SNEEG et ce, aux niveaux régional et national. Pour cela, il suivra **quatre grandes étapes** :

1. l'étape préparatoire ;
2. le lancement du processus de révision ;
3. la conduite du processus de révision
4. la production et la diffusion du rapport de la SNEEG 2015-2025 y compris le plan d'action quinquennal 2015-2020.

6.1. L'étape préparatoire

Pour assurer les conditions d'un exercice réussi, l'étape préparatoire comprendra les phases ci-après :

- ☞ Elaboration et partage des TDR du processus global (niveau national et niveau régional) ;
- ☞ Mobilisation des ressources financières et matérielles nécessaires à la conduite du processus ;
- ☞ Identification et recrutement d'un *Cabinet de consultance, spécialiste en genre et planification* pour appuyer le processus de formulation de la SNEEG révisée 2015-2025.

6.2. Le lancement du processus

Le lancement du processus sera matérialisé par **la tenue d'un atelier méthodologique à Dakar** qui aura pour objectifs de :

- (i) Partager avec les acteurs-clés du processus la démarche méthodologique incluant le partage des différents TDR (niveau régional, groupes thématiques, groupes de synthèse) et aux outils de travail ;
- (ii) partager la composition des groupes thématiques et valider la feuille de route.

Cet atelier sera élargi aux acteurs régionaux d'une part pour partager la méthodologie du processus, et d'autre part pour échanger sur les contributions attendues et les modalités d'exécution.

6.3. Conduite du processus de révision

6.3.1. Etat des lieux de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Sénégal et définition des stratégies de promotion de l'équité et de l'égalité des femmes et des hommes y compris l'analyse du mécanisme national genre et ses perspectives de renforcement institutionnel.

Les exercices d'actualisation de l'analyse de la situation de l'égalité des femmes et des hommes et de définition des stratégies seront réalisés par les groupes de travail thématiques et les comités régionaux sous la facilitation des consultant-e-s seniors et juniors, sur la base:

- ☞ des constats, conclusions et recommandations de la revue à mi-parcours de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de genre ;
- ☞ de l'analyse de situation des femmes et des hommes au regard des axes du PSE et des domaines considérés comme déterminants dans l'accélération de la promotion de la femme et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'objectif étant de mettre en évidence les enjeux de l'égalité de genre et d'identifier les contraintes qui les sous-tendent. **Cette étape sera menée suivant une démarche fondée sur :**

- ✓ l'analyse comparative entre les femmes et les hommes ;
- ✓ l'approche programme ;
- ✓ l'approche participative avec une implication de toutes les catégories de participant-e-s et à toutes les échelles d'intervention d'une part et l'utilisation d'outils qui favorisent la participation de qualité des parties prenantes d'autre part ;
- ✓ la cohérence avec les différents cadres nationaux et internationaux ;
- ✓ la capitalisation de données et d'informations pertinentes à partir d'une revue documentaire dans le domaine, notamment pour la période de mise en œuvre de la SNEEG.

Parallèlement au travail de diagnostic et de formulation mené par les groupes thématiques et les comités techniques régionaux, l'équipe de consultant procèdera à l'analyse institutionnelle du mécanisme national genre. Ce travail, centré sur le ministère de la femme et particulièrement sur la Direction de l'Equité et de l'Egalité s'intéressera entre autres centres d'intérêts (i) aux capacités techniques et financières de l'institution, ses rapport avec les autres parties prenantes sectorielles, la cohérence et la pertinence de l'ancrage institutionnel, la fonctionnalité des mécanismes de pilotage de la politique genre de genre etc.

Cette analyse sera renforcée par les résultats de l'étude comparative de mécanismes genre de quelques pays (en Afrique et dans le reste du monde) que le bureau de ONUFEMMES compte réaliser.

L'objectif étant non seulement de formuler une stratégie de renforcement des capacités institutionnelles du mécanisme national dans la cadre du plan d'action de la SNEEG révisée et budgétisée, mais aussi de disposer d'un document de plaidoyer en faveur des changements institutionnels que nécessitera une bonne mise en œuvre du document.

L'exercice de diagnostic et de formulation de la SNEEG sera organisé autour **des trois piliers du PSE**, à savoir : la transformation structurelle de l'économie et croissance (pilier 1) ; capital humain, protection sociale et développement durable (pilier 2) ; gouvernance institutions, paix et sécurité (pilier 3).

- Au niveau national, les groupes de travail qui auront en charge les thématiques ci-dessus conduiront **le processus de diagnostic et de formulation sur une période de 3 semaines**.
- Au niveau régional, suite à l'atelier méthodologique, **un comité technique restreint** sera mis en place au niveau de chaque région pour assurer la collecte des informations et élaborer **le draft de contribution de la région. Il disposera de 3 semaines**.

Le Gouverneur sera chargé de coordonner les travaux du comité, l'ARD et le Service régional du Développement Communautaire assureront l'animation et le secrétariat. Ce comité technique restreint comprendra en outre tous les démembrés des ministères techniques, les organisations de la société civile et toutes autres personnes ressources intervenant dans la région et dont la présence est jugée profitable à l'exercice.

Les comités techniques régionaux ont pour mandat d'instaurer une dynamique participative de réflexion pour aboutir à une contribution contenant **l'analyse de la situation et les choix de priorités de la région** en termes de promotion de l'équité et de l'égalité des femmes et des hommes.

Ils auront à élaborer et valider les rapports de bilan-diagnostic, à définir des objectifs prioritaires et des indicateurs de résultats pertinents selon les spécificités et les perspectives de promotion de l'égalité des femmes et des hommes de leur région respective.

Des termes de référence seront élaborés pour préciser la méthodologie de travail et les résultats attendus des comités techniques régionaux.

Les Gouverneurs veilleront (i) à réunir les conditions d'implication des acteurs du niveau déconcentré et décentralisé dans le processus, (ii) au respect du chronogramme établi et (iii) au bon déroulement du processus.

A partir des contributions des comités techniques régionaux, les consultants et consultant-e-s produiront **un rapport de synthèse** relativement aux orientations, actions prioritaires et résultats attendus des régions à prendre en compte dans la nouvelle SNEEG. Ce travail se fera sur une période de 10 jours.

6.3.2. *Elaboration du document final de la SNEEG 2015-2025*

Les consultants Senior produiront, sur la base du rapport de synthèse des régions et des rapports thématiques, **le rapport final de la SNEEG 2015-2025 et le 1^{er} plan d'action budgétisé 2015-2020**. Cette étape se déroulera sur une période de 2 semaines.

VII. Mandats des Consultant(e)s séniors

7.1. *Mandat du cabinet de consultance*

Le Cabinet est recruté pour fournir un appui technique (i) à la conduite du processus de formulation de la SNEEG 2015-2025, articulée au Plan Sénégal Emergent, (ii) à l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre de la SNEEG couvrant la période 2015-2020 et (iii) à la définition de son cadre de suivi-évaluation.

Plus spécifiquement, il aura la charge d'(e) :

- proposer une méthodologie pertinente de conduite du processus global incluant l'affinement du mandat des consultant-e-s juniors ;
- proposer les TDR (i) des groupes thématiques, (ii) des comités régionaux et (iii) des ateliers de synthèse pour chacun des niveaux ;
- proposer la méthodologie d'analyse du mécanisme national genre

(018)

- produire les outils de collecte et d'analyse des informations destinés à la conduite de l'exercice aux niveaux régional aussi bien à l'intention des acteurs du niveau national que des membres des comités techniques régionaux ;
- proposer, en accord avec la DEEG, trois (3) consultant-e-s juniors spécialiste des thématiques retenues pour appuyer les travaux des groupes thématiques ;
- appuyer les travaux des comités régionaux et des groupes thématiques ;
- centraliser les contributions des groupes thématiques, des comités régionaux et des parties prenantes ;
- Faire l'analyse institutionnelle du mécanisme national genre ;
- faciliter les ateliers de consolidation au niveau régional et au niveau national ;
- produire le document de la SNEEG 2015-2025, le plan d'actions et le cadre de suivi-évaluation destinés à l'opérationnaliser sur la période 2015-2020.
- animer l'atelier de partage et de validation du document provisoire de la SNEEG 2015-2025 y compris le plan d'action 2015-2020 ;
- intégrer les recommandations et produire la version finale de la SNEEG 2015-2025 ;
- produire le rapport final de la mission à soumettre au commanditaire.

7.2. Mandat des consultant-e-s juniors

Les consultant-e-s juniors auront en charge la facilitation des groupes thématiques et la supervision des comités régionaux.

Chaque consultant-e junior aura ainsi pour tâches de :

1. participer à l'atelier méthodologique de démarrage ;
2. faire une revue documentaire sur la thématique concernée et produire une fiche de synthèse ;
3. conduire les travaux du groupe thématique qui lui est confié ;
4. faciliter l'atelier de validation du rapport thématique ;
5. faciliter les ateliers de synthèse des régions dont elles auront la charge de supervision ;
6. produire un rapport de fin de mission.

VIII. Profil des Consultant(e)s séniors

- Formation supérieure en sciences sociales (ou équivalent)
- Formation spécifique en planification, genre et développement
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans les domaines de formulation de politique, programmes et projets de développement
- Avoir totalisé une expérience confirmée d'au moins 5 ans dans les domaines de l'approche Genre et de la gestion axée sur les résultats
- Expérience professionnelle au Sénégal et bonne connaissance de son contexte socioéconomique
- Expérience de travail confirmée en approches participatives
- Capacité avérée pour travailler en équipe
- Parfaite maîtrise du Français
- Bonnes capacités rédactionnelles

IX. Chronogramme des travaux

Le processus de formulation de la SNEEG révisée est prévu pour une durée de **90 jours prestés à partir de la date de signature du contrat de prestation de services**. Le chronogramme indicatif de la mission et les jours prestés sont ci-dessous établis :

Activités préparatoires du processus

Activités	Durée	Dates prévues
Appel à candidatures	10 jours	Du 20 octobre au 05 novembre 2014
Dépouillement des offres	01 jour	14 Novembre 2014
Notification Cabinet		15 Novembre 2014
Rencontre avec le cabinet	Demi-journée	16 Novembre 2014
Signature des contrats		17 Novembre 2014